



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 12 octobre 2004 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères : Madeleine Devin
Lorraine Boucher

Messieurs les Conseillers : Gilles Lachance
Pascal Dion
Gilles Gamache
Christian Breton

Directeur-général : Daniel Dufour

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire souhaite la bienvenue à la population. La séance débute par un moment de silence.

04-10-146

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-10-147

3.- **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX – ASSEMBLÉES DU 14 SEPTEMBRE ET DU 30 SEPTEMBRE 2004**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 14 septembre 2004 et celui de l'assemblée spéciale tenue le 30 septembre 2004 soient et sont acceptés tels que rédigés tout en ajoutant, dans le cas du procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 septembre 2004, à la période de « Questions du public », à la fin du 4^e paragraphe, la précision suivante :

« et d'une résolution adoptée par le Mouvement collectif pour la sauvegarde et l'observation des écosystèmes du Nord du Québec. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-10-148

4.- **ADOPTION DES COMPTES – SEPTEMBRE 2004**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de septembre 2004 s'élevant à 155,001.14\$ et la liste des comptes à payer du même fonds relativement à la même période s'élevant à 27,307.36\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution manifestant son désaccord face aux dépenses rattachées à la visite du complexe porcin de St-Anselme.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-10-149

5.- **RÉSOLUTION – CONTRAT DE SURVEILLANCE DES EAUX DE LIXIVIATION ET DES EAUX SOUTERRAINES AU SITE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'autorisation délivré en date du 3 juillet 1996 par le Ministère de l'Environnement pour l'établissement d'un site d'enfouissement sanitaire stipule diverses mesures de contrôle au niveau de la surveillance des eaux de lixiviation et des eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Biolab, division Éco-santé, a transmis une offre de services en date du 24 septembre 2004;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais approuve la soumission déposée par l'entreprise Biolab concernant la surveillance des eaux de lixiviation et des eaux souterraines du site d'enfouissement technique de Chapais établissant à 14,942.00\$ plus taxes les honoraires à payer pour ces services d'analyse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-10-150

6.- **RÉSOLUTION –PAIEMENT – LES FORAGES L.B.M. INC – RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE**

CONSIDÉRANT QU'en date du 9 décembre 2003 et suivant la résolution 03-12-148, la Ville de Chapais octroyait à la firme Forage LBM inc. le contrat d'aménagement de puits d'alimentation en eau souterraine, de piézomètres et de réalisation d'essais de pompage pour la somme de 418,083.67\$;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est terminé à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a déjà fait l'objet d'un paiement de 62,459.00\$ plus taxes en date du 19 mars 2004 en vertu du décompte progressif no 1;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a déjà fait l'objet d'un paiement de 76,680.00\$ plus taxes en date du 27 juillet 2004 en vertu du décompte progressif no 2;

CONSIDÉRANT QUE *Les Laboratoires S.L. inc.* ont transmis des recommandations de paiement en date du 29 septembre 2004 établissant à 33,560.00\$ plus taxes les honoraires à payer en vertu du décompte progressif no 3, à 32,824.69\$ plus taxes les honoraires à payer en vertu du décompte progressif no 4 et à 9,075.00\$ plus taxes les honoraires professionnels à payer en vertu du décompte progressif no 5;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels ci-haut énumérés facturés par la firme Les Forages L.B.M. inc. pour les travaux de recherche en eau souterraine réalisés en date du 2004.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-10-151

7.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – SPECTACLE PROFESSIONNEL RATTACHÉ AUX ACTIVITÉS DU 50^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est à préparer un programme d'activités en relation avec les fêtes du 50^e anniversaire de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur de ces activités sont prévus des spectacles professionnels;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais autorise la signature d'un contrat d'engagement d'humoristes avec la firme « Les productions C. R. inc. » pour la tenue d'un spectacle au coût de 11,500.00\$ plus taxes et autorise le versement d'un dépôt de 6,613.88\$.

QUE M. Daniel Dufour, directeur-général, greffier et trésorier soit et est autorisé à signer les documents contractuels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-10-152

8.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRES AUTORISÉS – ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA BAIE-JAMES, LA VILLE DE CHAPAIS ET LA VILLE DE CHIBOUGAMAU**

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à la fourniture de services par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité de la Baie-James, la Ville de Chapais et la Ville de Chibougamau avait une durée initiale de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec a transmis un avis en date du 9 février 2004 à l'effet que l'entente susmentionnée était maintenant échu;

CONSIDÉRANT QU'un comité restreint s'est penché sur un projet d'entente afin d'établir les bases d'une nouvelle entente contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente permet d'atteindre les objectifs de sécurité publique définis par la loi ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la Ville de Chapais approuve l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité de la Baie-James, la Ville de Chapais et la Ville de Chibougamau telle que soumise en date du 21 juillet 2004;

QUE M. Jacques Bérubé, maire, et M. Daniel Dufour, directeur-général, soient et sont autorisés à signer les documents correspondants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-10-153

9.- **RÉSOLUTION – APPROBATION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2005 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais contribue financièrement aux dépenses d'opération de l'Office municipal d'habitation de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit approuver les prévisions budgétaires de l'organisme précité;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires de l'OMH de Chapais applicables à l'exercice financier 2005 ont été transmises en date du 23 septembre 2004;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais approuve les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2005 présentées par l'OMH de Chapais dont les principales lignes sont les suivantes :

Revenus.....	46,192\$
Dépenses.....	150,310\$
Déficit.....	104,118\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-10-154

10.- **RÉSOLUTION – ADJUDICATION – CONTRAT D'ACQUISITION D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE USAGÉE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation lancé par le directeur-général en date du 7 septembre 2004 pour le projet d'acquisition d'une souffleuse à neige usagée;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau du directeur-général en date du 23 septembre 2004;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à savoir :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>modèle</u>	<u>prix</u>
Machineries Maheux (1998) inc.	S.M.I. 5250A	99,784.19\$ 2366.35\$ par mois

CONSIDÉRANT QUE la soumission est substantiellement conforme aux exigences du devis de soumission;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat d'acquisition d'une souffleuse à neige usagée à l'entreprise Machineries Maheux (1998) inc. pour le prix de 99,784.19\$ taxes incluses ou 2,366.35\$ par mois pendant 48 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

04-10-155

11.- **RÉSOLUTION – CONTRAT D'ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR**

CONSIDÉRANT QUE le photocopieur du Service des loisirs a largement dépassé sa durée de vie utile au point où le fournisseur refuse de renouveler le contrat de services;

CONSIDÉRANT QU'il est inévitable de revoir nos besoins à ce niveau dans un objectif de rendre plus efficaces les services administratifs;

CONSIDÉRANT QUE la Librairie Ungava a transmis une offre de services pour la fourniture d'un Canon imageRunner5000;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

QUE la Ville de Chapais approuve la fourniture par la Librairie Ungava d'un photocopieur Canon imageRunner 5000 suivant les modalités d'un contrat de location-achat au prix mensuel de 429.24\$ pendant 60 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Nil

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Mme la conseillère Madeleine Devin demande quel évaluateur a fixé la valeur foncière de l'immeuble acquis par M. Dominique Bouchard et sur quelles bases cette valeur a été définie. Explications demandées sur le coût final du projet d'asphaltage des rues qui a largement dépassé l'estimation de départ.

M. le conseiller Gilles Lachance demande si le projet de complexe porcin est toujours actif.

M. le conseiller Pascal Dion et Mme la conseillère Lorraine Boucher signalent qu'une entente de principe est intervenue à propos de la convention des cadres municipaux et que l'on entre dans l'étape de la vérification des textes.

M. le conseiller Christian Breton invite à la population à fréquenter l'aréna tout en ajoutant que les travaux de rénovations sont complétés. Il ajoute que le parc récréatif des jeunes est en cœur de réalisation.

M. le conseiller Gilles Gamache informe que les pompiers suivent une formation et remercie l'entreprise Barrette-Chapais pour leur contribution financière à ce niveau. Il rappelle aux gens d'appeler la Sûreté du Québec aussitôt que du vandalisme est constaté. Il profite de la situation pour souhaiter un bon anniversaire à Mme Cécile Crépeault. Enfin, il demande des précisions quant aux distances à respecter autour des habitations à l'intérieur duquel territoire aucune chasse avec une arme à feu n'y est possible.

M. le maire Jacques Bérubé invite la population à une assemblée le 20 octobre prochain à la Salle des chevaliers de Colomb à propos de la chasse aux caribous. Il invite également les citoyens aux audiences du Comex à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Waswanipi (le 3 novembre 2004) et à Chapais (le 4 novembre 2004)
relativement au projet de site d'essais balistiques.

QUESTIONS DU PUBLIC

Précisions demandées sur les activités du 50^e anniversaire de la Ville de
Chapais et sur les humoristes retenus.

Demande visant à savoir à quel moment les questions laissées en suspend
dans le dossier du complexe porcin seront répondues.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Christian Breton
appuyée par M. le conseiller Gilles Gamache et faite.



Jacques Bérubé
Maire



Daniel Dufour
Directeur-général
Greffier et Trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 22 octobre 2004 à 18h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Jacques Bérubé
Madame la Conseillère :	Madeleine Devin
Messieurs les Conseillers :	Gilles Lachance Pascal Dion Gilles Gamache Christian Breton
Directeur-général :	Daniel Dufour

Était absente Mme la conseillère Lorraine Boucher

Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare l'assemblée dûment convoquée et ouverte.

04-10-156

2.- **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

**QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

04-10-157

3.- **RÉSOLUTION – CCU – LOT 1-407**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la Ville de Chapais accorde la dérogation mineure demandée par M. Lionel St-Jean pour son immeuble accessoire du 29 9e rue Chapais dont la marge arrière est de 1.27 mètre au lieu d'un (1) mètre et dont la marge latérale est de 0.25 mètre au lieu d'un (1) mètre, telle que recommandée par le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-10-158

4.- **RÉSOLUTION – CCU – LOT 1-166**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais accorde la dérogation mineure demandée par l'entreprise 9129-3852 Québec inc. dûment représenté par M. Luc Bédard pour son immeuble principal du 55 1ère avenue Chapais dont la marge avant est de 5.09 mètres au lieu de 7.5 mètres et dont la somme des marges latérales est de 5.96 mètre au lieu de douze (12) mètres, telle que recommandée par le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. le conseiller Pascal Dion se retire de la table des délibérations en déclarant son intérêt concernant le prochain point à traiter.

04-10-159

5.- **RÉSOLUTION – CCU – LOT 1-280**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais accorde la dérogation mineure demandée par Mme Claudette Gauthier pour son immeuble accessoire du 28 7^e rue Chapais dont la marge arrière est de 0.33 mètre au lieu d'un (1) mètre et dont la marge latérale est de 0.35 mètre au lieu d'un (1) mètre, telle que recommandée par le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. le conseiller Pascal Dion réintègre son siège à la table des délibérations.

04-10-160

6. **RÉSOLUTION – CCU – LOT 8-9-4**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais accorde la dérogation mineure demandée par M. Mario Lévesque pour son immeuble principal du 70 9^e rue Chapais dont la marge arrière est de 6.67 mètres au lieu de 7.5 mètres et dont la marge latérale est de 1.98 mètre au lieu de deux (2) mètres, telle que recommandée par le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUESTIONS DU PUBLIC

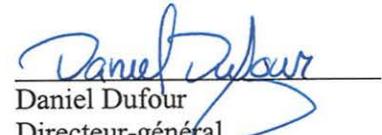
Nil

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Pascal Dion appuyée par M. le conseiller Christian Breton et faite



Jacques Bérubé
Maire



Daniel Dufour
Directeur-général
Greffier et Trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 28 octobre 2004 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Jacques Bérubé
Mesdames les conseillères :	Madeleine Devin Lorraine Boucher
Messieurs les Conseillers :	Gilles Lachance Pascal Dion Gilles Gamache Christian Breton
Directeur-général :	Daniel Dufour

Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare l'assemblée dûment convoquée et ouverte.

2.- **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de l'ordre du jour tel que déposé en signalant qu'elle souhaiterait que le point 4 soit reporté à une assemblée régulière du conseil

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.- **RÉSOLUTION – MANDAT – GÉNIVAR INC. – SURVEILLANCE
DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU SITE
D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement du site d'enfouissement doivent être exécutés suivant les règles de l'art et suivant les plans et devis préparés à cet effet;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE le site d'enfouissement doit répondre à des normes édictées au certificat d'autorisation délivré en date du 3 juillet 1996;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être réalisé conformément aux documents et aux rapports définis au certificat d'autorisation ci-haut mentionné;

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais accorde le mandat de surveillance des travaux d'agrandissement du site d'enfouissement technique à la firme Génivar inc.

QUE la Ville de Chapais accepte de réserver des crédits budgétaires de 4,000.00\$ plus taxes afin de couvrir les dépenses inhérentes au mandat susmentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-10-163

4.- **RÉSOLUTION – APPROBATION – RENOUELEMENT – CONVENTION DES CADRES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QUE la convention des cadres municipaux de la Ville de Chapais est échue depuis le 1 février 2003;

CONSIDÉRANT QU'après d'intenses négociations, le comité de négociation recommande la signature d'une nouvelle convention suivant le texte déposé en date du 12 octobre 2004.

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais approuve le renouvellement de la convention des cadres municipaux de la Ville de Chapais suivant le texte déposé en date du 12 octobre 2004;

QUE M. Jacques Bérubé, maire, Mme Lorraine Boucher, conseillère et M. Pascal Dion, conseiller, soient et sont autorisés à signer la convention susmentionnée.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution en manifestant son désaccord pour l'augmentation de salaire consentie à l'inspecteur municipal (16.5% sur 5 ans) et pour la nouvelle contribution au chapitre du REER collectif.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-10-164

5.- **RÉSOLUTION – PAIEMENT – GENIVAR INC. – HONORAIRES PROFESSIONNELS RELIÉS AU PROJET D'ANALYSE ET D'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la firme Genivar inc. a réalisé son mandat d'analyse et de préparation des plans et devis relatifs au projet d'agrandissement du site d'enfouissement

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

Q



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Genivar inc. suivant la facture no 45846 émise en date du 28 juin 2004 au montant de 6,330.22\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC

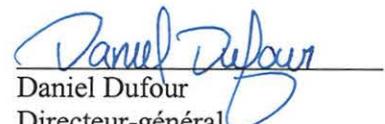
Diverses informations demandées à propos du site d'enfouissement technique plus spécifiquement à propos des résultats d'analyse du lixiviat, de la Politique de gestion des matières résiduelles, des autorisations requises afin de réaliser l'agrandissement, de la récupération et la valorisation des déchets, de la mise sur pied d'un éventuel comité de vigilance et à propos des problèmes d'opération constatés au niveau des sites d'enfouissement.

Éclaircissements demandés sur le projet de complexe porcin, sur la date de fin de son étude d'impacts et sur l'identité des partenaires financiers couvrant les dépenses de ladite étude.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme la conseillère Lorraine Boucher appuyée par M. le conseiller Gilles Gamache et faite


Jacques Bérubé
Maire


Daniel Dufour
Directeur-général
Greffier et Trésorier